

En second lieu, bien sûr, comme la Société des paris sportifs était une entreprise si bien gérée—bien typique de l'administration libérale—qu'elle perdait plus d'un million de dollars par semaine, cela a rendu notre décision d'autant plus facile.

Certains nous ont suggéré de ne pas supprimer les paris collectifs sportifs, mais plutôt de les améliorer en les généralisant et en les simplifiant davantage pour ensuite nous en servir afin d'obtenir de l'argent des gouvernements provinciaux contre leur suppression. Nous avons rejeté cette idée parce qu'elle correspondait exactement à la façon d'agir du gouvernement précédent. Il avait l'habitude d'user de la trique dans ses relations avec les gouvernements provinciaux. Ce genre de relations fédérales-provinciales est révolu depuis le 4 septembre dernier, je puis vous l'assurer.

En prenant part au débat d'aujourd'hui, monsieur le Président, je veux surtout rappeler aux Canadiens l'engagement de notre gouvernement à fournir 200 millions de dollars pour les Jeux olympiques de Calgary malgré la suppression des paris collectifs sportifs. Comme je l'affirmais lors d'une conférence de presse le 21 septembre:

Notre gouvernement accepte sans réserve l'engagement à fournir un appui financier de l'ordre de 200 millions de dollars aux Jeux olympiques de 1988 à Calgary.

Je vais expliquer dans quelques instants, monsieur le Président, la portée de notre engagement et la façon dont nous comptons recueillir l'argent pour honorer cet engagement. J'aimerais cependant m'attarder quelques instants et ajouter quelques détails au contexte historique des paris collectifs sportifs et des loteries en général et faire suite aux propos tenus plus tôt aujourd'hui par mon collègue, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp). Comme vous le savez peut-être, monsieur le Président, la création de la première loterie, la Loterie olympique, remonte à 1973. Elle avait été mise sur pied par le gouvernement libéral de l'époque pour tâcher de recueillir des fonds pour les Jeux olympiques de Montréal qui se sont tenus trois ans plus tard en 1976. Des problèmes se sont présentés immédiatement, et le parti conservateur alors dans l'opposition porta ces problèmes à la connaissance de la Chambre et des Canadiens. Nous avons soutenu que le gouvernement ne devait pas se mêler de loterie à ce moment-là. Mais comme nous nous trouvions dans l'opposition, nous n'avons pas pu aller bien loin.

L'ironie de la chose c'est qu'à cette époque j'étais le porte-parole de mon parti sur la condition physique et le sport amateur, les Jeux olympiques et les loteries. C'est ainsi que le 27 février 1976, puis le 29 mars, j'ai signalé à la Chambre un grand nombre de faits précis concernant des irrégularités ayant trait à la publicité de cette loterie et à la vente des billets. Le 1<sup>er</sup> juin 1976, précisément, j'ai demandé une enquête sur la Loterie olympique. Néanmoins, les inquiétudes exprimées à la Chambre et d'un bout à l'autre du pays n'ont pas empêché que Loto Canada remplace la Loterie olympique et

### *Société des paris sportifs*

qu'elle soit créée le 7 juin 1976, alors que les affreux problèmes relatifs à la Loterie olympique venaient tout juste de se manifester.

Monsieur le Président, nous avons continué à tenter d'éponger le déficit car le gouvernement au pouvoir nous avait promis que la loterie ne durerait que tant que la dette des Jeux olympiques de Montréal n'aurait pas été remboursée. C'est pour cette raison, uniquement, que nous avons appuyé la création de cette loterie temporaire, sachant qu'elle serait supprimée aussitôt que la dette de 1976 aurait été payée. Il n'en fut rien, malheureusement, et vous le savez, monsieur le Président, le gouvernement devait créer de nouvelles loteries ce qui nous a conduit à la situation où nous nous trouvons aujourd'hui.

Quand les progressistes conservateurs ont enfin formé le gouvernement en 1979, nous nous en sommes tenus au principe que nous avons adopté initialement, dès le moment où les loteries ont commencé à faire leur apparition au Canada. Autrement dit, nous voulions nous retirer des loteries, du jeu et des paris. Nous ne voulons pas nous en mêler car d'après nous le gouvernement fédéral n'a aucun droit de s'en occuper. Avec le consentement unanime des provinces, une entente signée en 1979 donnait à ces dernières tous les droits et toutes les attributions en matière de loteries et de jeux de hasard. Peu de temps après, le gouvernement libéral a été élu et, sans tenir compte de l'entente dûment signée entre les provinces et le gouvernement fédéral, il s'est immédiatement mis à l'œuvre pour créer le système de paris sportifs, ce qui allait directement à l'encontre de l'entente. Encore un autre exemple du manque total de collaboration entre le gouvernement fédéral et les provinces. Nous savons tous, ce qui est arrivé par la suite.

● (1620)

Voici ce que sont devenues Loto-Canada et la Société canadienne des paris sportifs. Dans le cas de Loto-Canada, le 1<sup>er</sup> novembre 1984, 15.5 millions de dollars ont été versés au Receveur général du Canada et \$250,000 ont été conservés pour acquitter les dettes de la société. En effet, même après toutes ces années, Loto-Canada existait encore. Le Vérificateur général disait à cet égard dans son rapport du 29 juillet 1983 que la loterie fonctionnait à tort grâce à de l'argent qui aurait dû être versé au Receveur général du Canada, mais qui ne l'a pas été. Il disait aussi qu'il s'inquiétait de toutes les dépenses subies par Loto-Canada. A cause de ces irrégularités dont il avait hérité, notre gouvernement s'est hâté de prendre les mesures que je viens d'expliquer.

Dans le cas de la Société canadienne des paris sportifs, notre gouvernement a obtenu le 26 octobre 1984 l'autorisation d'affecter 36.5 millions de dollars de la façon suivante. Environ 20 millions de dollars devaient servir à amortir l'emprunt qui avait permis d'établir la société. Les libéraux avaient emprunté 20 millions de dollars à cette fin. Les autres 16.5 millions de dollars serviront à acquitter les dettes provenant des pertes subies par la société.